

LA COMMISSION DES ENTREPRISES DE
SERVICE PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DANS L'AFFAIRE D'UNE demande par
Acadian Coach Lines LP relative à
l'approbation d'une modification de son
acheminement et son horaire pour ses
services interurbain à l'intérieur de la Province
du Nouveau-Brunswick (la « Demande »)

ORDONNANCE

ATTENDU QUE ACADIAN COACH LINES LP (« Acadian ») a présenté une demande à la Commission des entreprises de service public (« la CESP ») pour une ordonnance pour autoriser des changements à sa fréquence d'acheminement et son horaire pour son service interurbain à l'intérieur de la Province du Nouveau-Brunswick;

ET ATTENDU QUE la CESP a déterminé qu'il est dans l'intérêt public de tenir une audience publique concurrente de l'affaire avec le Nova Scotia Utility and Review Board.

IL EST DONC ORDONNÉ QUE :

1. La Demande va procéder par moyen d'une audience public orale qui aura lieu de façon concurrente avec le Nova Scotia Utility and Review Board;
2. Les avis en anglais et en français de cette audience tels que démontré à l'Annexe « A » ci-joint (les « Avis ») seront publiés une fois dans les journaux tel que démontré à l'Annexe « B » ci-joint le ou avant le 23 septembre 2005; et
 - a. les Avis de cette audience seront affichés dans toutes les gares de la compagnie et sur le site internet de Acadian tel que décrit au paragraphe 2(c), à partir du 23 septembre 2005 au plus tard et demeureront affichés jusqu'au 19 octobre 2005.
 - b. la Demande, ensemble avec une copie de cette Ordonnance, sera placée dans le dossier pour l'examen des parties intéressées,

pendant les heures de travail réguliers, au bureau de la CESP tel que décrit ci-dessous; et

- c. les parties qui désirent obtenir une copie de la Demande devraient contacter Acadian comme suit :

Attention : John Stringer, Q.C.
McINNES COOPER
1601 Lower Water Street
P.O. Box 730
Halifax, NS
B3J 2V1

Téléphone: (902) 424-1361
Télécopieur: (902) 425-6350
Courriel: john.stringer@mcinnescooper.com
Site web: www.acadianbus.com

3. Les personnes qui entendent intervenir par rapport à la Demande doivent le faire par écrit avant 12h00 le 11 octobre 2005 en signifiant la CESP à l'adresse ci-dessous et Acadian à l'adresse au paragraphe 2; et, ces intervenants doivent:
 - a. indiquer le nom de la personne et le nom de n'importe quel représentant autorisé de la personne ainsi que l'adresse postale, l'adresse pour fins de signification personnel, le numéro de téléphone et autres numéros de télécommunications du représentant autorisé de la personne;
 - b. indiquer leur choix de langue pour l'audience; et
 - c. fournir les raisons pourquoi la Demande devrait être variée en ce qui concerne les lignes et les horaires demandés ci-dessus, avec toute preuve documentaire pertinente.
4. Les personnes qui n'entendent pas intervenir formellement, mais qui aimeraient être entendues et faire partie du dossier, peuvent le faire par le biais des méthodes décrites ci-dessous :
 - a. soumettre leurs commentaires par écrit à la CESP à l'adresse ci-dessous et à Acadian à l'adresse au paragraphe 2 de cet avis, avant 12h00 le 11 octobre 2005; ou
 - b. la CESP effectuera des conférences téléphoniques avec des intervenants à ses propres dépens. Si les intervenants désirent

prendre avantage de cette option, ils doivent téléphoner la CESP avant 12h00 le 11 octobre 2005 sans frais d'interurbain au 1-866-766-2782 et fournir leur nom et leur numéro de téléphone; ou

- c. des intervenants informels peuvent se présenter en personne à l'audience décrite au paragraphe 1 de cet avis.
5. La Demande procédera par moyen d'une audience public orale le 19 octobre 2005 à partir de 10h30 aux Bureaux Municipaux du Village de Sackville, 110 rue Main, Sackville, Nouveau-Brunswick.

FAIT à la ville de Saint John, Nouveau-Brunswick le ____ septembre 2005.

PAR LA CESP

David Nicholson
Maître de conférences
Commission des entreprises de
Service public du Nouveau-Brunswick
C.P. 5001
15 Market Square, Suite 1400
Saint John, N.-B.
E2L 1E8

Téléphone : (506) 658-2504
Télécopieur : (506) 643-7300
Courriel : general@pub.nb.ca
Site web : www.pub.nb.ca